

Conditions générales de location de bungalows
Domaine Le Boulac
Rue du bois 36
B-6941 IZIER – Durbuy

*Les conditions générales s'appliquent aux locations et réservations.
de bungalows de loisirs du Domaine Le Boulac*

Article premier : Réserves

Le Domaine Le Boulac n'acceptera que les réservations des personnes qui Avoir 18 ans ou plus. Vous pouvez réserver par téléphone, par écrit ou par internet au Domaine Le Boulac.

Le Domaine Le Boulac confirmera votre réservation dans quelques jours. Dans le cas de réservations faites via internet. La confirmation vous sera envoyée directement par email. Nous vous prions de vérifier l'exactitude de cette confirmation écrite après réception. Si vous n'avez pas reçu la confirmation dans les 7 jours, veuillez nous contacter par téléphone.

avec nous au 0032-86/400.486 ou par e-mail info@boulac.be. A défaut, non que la réserve soit faite.

Le Domaine Le Boulac se réserve le droit d'annuler la réservation.

contrat de location/location en cas d'inexactitude apparente des informations fournies, dans la mesure où cela est préjudiciable à l'intérêt public.

a des conséquences pour le Domaine Le Boulac.

Article 2 : Paiements

La totalité du loyer indiqué sur le contrat de location doit être payée au moment de la réservation,

sauf convention contraire expresse et confirmée par écrit. Vous pouvez le faire en virement sur le compte bancaire BE95 1944 1535 0158 (BIC : CREGBEBB) au nom du Domaine Le

Boulac. Votre réservation n'est définitive qu'après réception du paiement.

Article 3 : Que comprend le prix de location ?

Inclus dans le prix de location de chaque bungalow :

- Location du bungalow pour la période en question
- Nettoyage final
- Un pack de bienvenue
- Eau
- Gaz et électricité pendant la période concernée
- Lit bébé et chaise haute

Non inclus dans le loyer :

- L'hébergement local coûte € 1,00 par nuit p.p.
- Supplément animal de compagnie € 15
- Linge de lit € 7,00 p.p.

Si le bungalow n'est pas laissé correctement, la caution, ou une partie de celle-ci, peut être remboursée.

retenu.

Article 4 : Animaux domestiques

Dans certaines maisons, il est permis d'amener 1 animal de compagnie. Vous devez en faire la demande auprès du réservation.

Par animal de compagnie est de € 15,00 par période sera facturé.

Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse à l'extérieur du bungalow et ne doivent pas être une nuisance. aux autres invités.

Article 5 : Fumage et feu ouvert

Il est interdit de fumer dans les bungalows. Il est interdit de fumer et de faire des feux en plein air dans la forêt. Si vous ou vos invités fument dehors, auriez-vous l'amabilité de mettre les cendriers à leur disposition ? l'utiliser. Ceci afin d'éviter la pollution de la nature à proximité immédiate des bungalows. Par temps sec et chaud, les pompiers peuvent ordonner l'interdiction de barbecue. Si tel est le cas, il sera indiqué à la réception.

Article 6 : Respect de votre environnement

Nous attendons de vous que vous respectiez la nature, l'environnement et les bungalows. L'entreposage à l'extérieur des marchandises n'est pas permis.

Il est interdit de déplacer l'inventaire appartenant au bungalow dans un autre bungalow. Vous êtes toujours conjointement et solidairement responsable des dommages causés par un bris et/ou une perte et/ou un dommage. de l'inventaire.

Tout dommage doit être signalé par le locataire à la réception immédiatement et sur place. pour être remboursé.

Article 7 : Heures d'arrivée et de départ

Le jour de votre arrivée, vous pouvez obtenir les clés de votre bungalow à partir de 16.00 heures à l'hôtel. réception.

Si vous ne pouvez pas arriver le lundi ou le vendredi avant 18.00 heures (haute saison vendredi 20.00 heures)

Veillez contacter le Domaine Le Boulac (0032-86400486 0032-86400486). En consultation sont de prendre des dispositions individuelles.

En raison du nettoyage final du bungalow, il doit être fait avant 10h30 le jour du départ. heures pour partir.

Article 8 : Dépôt de garantie

Le bungalow et les autres installations de notre Domaine doivent être soignés et en accord avec les normes en vigueur.

destination à utiliser par les invités. A cette fin, Domaine le Boulac demande au début de le séjour une caution de € 100, -. Ce dépôt de garantie est après déduction de tout dommage et non

Les frais payés sont réglés avec vous dans un délai de 14 jours.

Article 9 : Responsabilité

9.1 Domaine le Boulac représente les propriétaires de bungalows qui sont prêts à louer, conclut des accords sur les réservations au nom de ces propriétaires, conclut des contrats de location en leur nom et

perçoit le loyer. Le Domaine le Boulac n'est pas responsable de la qualité des bungalows ou de la qualité de l'hébergement.

dommages et/ou blessures physiques causés ou causés par un séjour dans ou autour du bungalow

ou au parc.

9.2 Domaine le Boulac n'est responsable que des dommages résultant d'une négligence grave de sa part.

la négligence ou l'intention.

9.3 Ni le Domaine le Boulac ni le propriétaire du bungalow loué ne sont responsables de ce qui suit

les conséquences d'un cas de force majeure.

9.4 Domaine le Boulac n'est pas responsable de

Vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou à la suite d'un séjour dans l'une des juridictions suivantes

bungalows

Défaillance ou mise hors service de l'équipement technique et défaillance ou exclusion de dans le parc.

9.5 Le locataire et les personnes qui l'accompagnent sont conjointement et solidairement responsables de tous les dommages.

et/ou des dommages que le Domaine Le Boulac et/ou un tiers pourraient subir directement ou indirectement.

de leur séjour, qu'il soit causé par un acte ou une omission de leur part ou par un acte ou une omission de leur part.

les tiers qui se trouvent dans le parc par leurs actions ainsi que tout dommage causé par par tout animal et/ou objet en leur possession

9.6 En cas de mauvaise utilisation ou d'abandon incorrect du bungalow, des frais supplémentaires peuvent être encourus.

...chargé.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance voyage.

Article 10 : Annulation

Si vous annulez plus de 4 semaines avant le début de votre séjour, 30% du loyer est dû. avec un minimum de 150 €.

En cas d'annulation moins de 4 semaines avant le début du séjour, la totalité du loyer est due.

En cas de résiliation anticipée du séjour, la totalité du loyer est due. Nous vous recommandons de

de souscrire une assurance annulation.

Article 11 : Règlement intérieur

Vous et votre entreprise devez vous conformer au règlement intérieur du Domaine Le Boulac.

Les règles de la maison, qui s'appliquent à tous les contrats de location, peuvent être trouvées (dans la section

qui est disponible dans chaque bungalow. Vous trouverez également le règlement intérieur à votre disposition pour inspection. présenté à la réception.

Article 12 : Plaintes

Malgré tout le soin apporté par Domaine Le Boulac, il est possible que vous ayez une réclamation justifiée. l'a fait. Cette plainte doit être enregistrée sur place et directement auprès de la direction du parc, afin que la direction en de donner l'occasion de résoudre le problème immédiatement.

Article 13 : Force majeure

Un cas de force majeure de la part du Domaine Le Boulac existe si l'exécution du contrat est empêchée en tout ou en partie, temporairement ou définitivement, par des circonstances indépendantes de sa volonté du Domaine Le Boulac, avant cela inclus, danger de guerre, grèves du personnel, blocus, les services d'incendie, les services d'urgence et autres perturbations et événements.

Article 14 : Réserve générale

Votre partie contractante est le propriétaire individuel du bungalow, représenté par Domaine Le Boulac, Rue du Bois 36, B-6941 Izier (Durbuy). (Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les réservations, faites directement ou indirectement au Domaine Le Boulac). Le contenu de nos publications est sujet à changement. Des erreurs d'impression évidentes nous lient ...je ne sais pas. Toutes les publications précédentes sont annulées.

Nous respectons la législation AVG/DGPR.